



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 Décembre 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 6 décembre 2022
- Affichage de la convocation : 6 décembre 2022

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_122_2022**

► **OBJET : Point n° 8 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LA RÉGIE INTER QUARTIERS DE MÂCON**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Caroline THÉVENIAUD.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Caroline THÉVENIAUD

La Ville de Mâcon anime et promeut des opérations destinées à préserver le lien social dans les quartiers prioritaires avec le concours de différents partenaires dont l'Association « Régie Inter Quartiers de Mâcon ».

Cette dernière anime un ensemble d'actions centré sur la participation des habitants des territoires concernés, destiné à l'amélioration de leur cadre de vie et articulé autour d'activités ayant pour objet :

- le développement d'actions destinées à soutenir la vie de l'Association et à renforcer les liens sociaux entre les salariés, les adhérents, les usagers et les habitants en lien avec les centres sociaux de la Ville de Mâcon,
- l'organisation d'ateliers destinés au public féminin,
- la sensibilisation au respect de l'environnement et au développement durable.

Une convention d'objectifs formalisant la prise en compte de ces enjeux communs et précisant les rapports de partenariat entre la Ville et l'Association est proposée pour la période 2023-2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le projet de convention d'objectifs à intervenir avec la Régie Inter Quartiers de Mâcon, joint en annexe,
Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 05/12/2022,
Vu l'avis de la Commission N°2 : Action Sanitaire et Sociale, Animation de Quartiers et Communautés Etrangères du 30/11/2022,
Vu l'avis du Bureau Municipal du 28/11/2022,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'Association « Régie Inter Quartiers de Mâcon » pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2023, pouvant être renouvelée par reconduction expresse, dans la limite de quatre années, telle que jointe en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents afférents à ce dossier.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT

Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

03 JAN. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire